

La convocation a été adressée individuellement le 11 juin 2014 à chaque Membre du Conseil d'Administration pour la réunion du 25 juin 2014.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 25 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Aixe sur Vienne, sous la vice-présidence de Mme Martine CELAS.

Présents : Martine CELAS, Marie-Noëlle DUMOND, Christian CELERIER, Marie-Claire SELLAS, Annie LABRACHERIE, Marie-Agnès TREILLARD, Gisèle MOREAU, Jean-Pierre BRUNET, François CHIBOIS, Séverine ROGER-LEBRUN, Raphaëlle VIGNERAS, Paule BANVILLET, Michèle SANSONNET.

☞ Madame CELAS procède à l'appel des membres du Conseil d'Administration.

Mme CELAS demande s'il y a des commentaires par rapport au dernier compte-rendu de séance. Le Conseil valide le compte-rendu.

Un compte-rendu des réunions du 04/06 (commission personnes âgées et commission pour la diffusion des questionnaires de satisfaction aux usagers du service de portage de repas à domicile) a été joint à la convocation.

Certains membres trouvent que le message du panneau lumineux est trop court. Mme CELAS répond que les administrés savent que depuis 2003 la veille saisonnière du plan canicule est activée et que le panneau oblige, tel qu'il est fait, à écrire des messages courts ; l'accueil de la mairie et le CCAS étant là pour expliquer le protocole aux personnes qui le souhaitent.

M. CELERIER note qu'il manque son nom, dans les membres présents, sur le compte-rendu de la deuxième commission.

☞ Véronique CHATARD présente les dossiers de demande d'aide :

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS	AIDE ACCORDEE
1/25.06.2014 <i>Délibération</i> <i>2014/54</i>	219	Aide pour assurance automobile	Accord	<i>200€ sous condition d'avoir un devis au tiers</i>
2/25.06.2014 <i>Délibération</i> <i>2014/55</i>	506	Aide à vivre	Ajour-nement	<i>Demande d'info complémentaire</i>
3/25.06.2014 <i>Délibération</i> <i>2014/56</i>	552	Séjour dans le cadre du PAJ	Accord	<i>130 € versés à la CCVV</i>
4/25.06.2014 <i>Délibération</i> <i>2014/57</i>	410	Impayé loyer	Accord	<i>Orientation Mission Locale pour la fille</i> <i>Aide 150 € versés à l'ODHAC</i> <i>+ rencontrer un Travailleur Social de l'ODHAC</i>

5/25.06.2014 <i>Délibération 2014/58</i>	0	Aide à vivre	Accord	<i>Aide sous forme de bon : 4x30 € bon supermarché 5x15€ bon fruit/légume</i>
6/25.06.2014 <i>Délibération 2014/59</i>	357	Aide préventive ALSH	Accord	<i>42 € versés à la CCVV</i>
7/25.06.2014 <i>Délibération 2014/60</i>		Demande de domiciliation	Rejet	<i>Possède une adresse sur Saint Priest/Aixe Stationnement illégal de la caravane sur Aixe</i>

☞ Pour faire suite à la commission personnes âgées qui s'est réunie le 04/06. Mme CELAS demande au conseil d'administration de valider la proposition de colis notée dans le compte-rendu de la commission. Mme CELAS émet des propositions de produits sucrés à rajouter au colis en fonction des devis que le CCAS obtiendra. Le choix définitif sera validé en CA de septembre. Les membres élus du CCAS souhaitent se joindre aux agents municipaux pour effectuer la livraison des colis en fin d'année.

☞ Concernant le protocole d'intervention du CCAS dans le cadre du plan canicule, celui-ci est modifié et adopté comme suit :

PROTOCOLE D'INTERVENTION DANS LE CADRE DE LA CANICULE

Validé en CA du CCAS le 13/06/2012

Modifié en CA du CCAS le 25/06/2014

- **Niveau 1 : veille saisonnière du 1^{er} juin au 31 août**
 - Diffusion locale de message de prévention et de l'existence d'un recensement des personnes vulnérables sur la commune (bulletin municipal, site internet, panneau d'information électronique, presse locale)
 - Collecter les demandes d'inscription, en assurer la conservation, la mise en jour et la confidentialité. Communiquer le registre à la Préfecture sur sa demande en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
 - Proposition d'inscription à tous les bénéficiaires aixois du service de portage de repas à domicile.
 - Envoi d'un courrier aux médecins, infirmiers, secours populaire, secours catholique et Maison du Département, pour informer du recensement et relayer l'information à leurs bénéficiaires.
 - Recenser les lieux climatisés sur la commune

- Recenser les personnes volontaires pour assurer une permanence téléphonique ou/et des visites à domicile.

- **Niveau 2 : Mise en garde et d'action déclenchée par le Préfet**
 - Mise en place d'une réunion de coordination avec le Conseil Général et les structures médico-sociales intervenant sur la commune.
 - Renforcement de l'information de prévention
 - Assurer une veille téléphonique
 - Mise en place d'une équipe mobile pour réaliser des visites à domicile fréquentes
 - Restreindre ou annuler certaines manifestations (sportives notamment), si nécessaire en vertu des pouvoirs de police du Maire
 - Assurer le suivi des décès sur la commune et informer l'ARS de toute augmentation anormale

☞ Mme CELAS remercie les membres du CCAS de leur présence.